



**Réponse commune du Ministre des Affaires étrangères et européennes et du Ministre de l'Énergie,
à la question parlementaire n° 6727 du 29 août 2022 des Honorables Députés Monsieur Gusty GRAAS
et Monsieur Max HAHN**

Réponse à la question 1 :

Les gisements de gaz en Méditerranée de l'Est, y inclus les gisements découverts dans la zone économique exclusive de Chypre, représentent une ressource énergétique supplémentaire et complémentaire qui pourrait en principe contribuer à renforcer l'indépendance de l'UE en matière énergétique. En même temps, force est de constater que tout investissement important dans l'exploitation d'énergies fossiles risque de contribuer à un verrouillage technologique au dépens des efforts consentis en matière de développement des énergies renouvelables et des objectifs du Pacte vert, notamment la neutralité carbone d'ici 2050.

Réponse à la question 2 :

Le gouvernement luxembourgeois n'est pas en mesure de se prononcer sur le calendrier des travaux envisagés pour la mise en place de l'infrastructure nécessaire.

Réponse à la question 3 :

En mars 2015, un cadre de dialogue à haut niveau sur l'énergie a été mis en place entre l'UE et la Turquie. Les activités de forages unilatérales menées par la Turquie en Méditerranée orientale ont entraîné la suspension de ce dialogue.

Luxembourg, le 28 septembre 2022

(s.) Jean Asselborn

Ministre des Affaires étrangères et européennes